



UNIVERSITÉ
SAVOIE
MONT BLANC

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 13 janvier 2022 -

Délibération n°3.3.13/01/2022
relative aux capacités d'accueil MEEF

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du
7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,*

Article unique : Capacités d'accueil MEEF

Documents fourni en annexe.

Résultat du vote :

*Membres en exercice : 31
Quorum : 16
Membres présents : 15
Membres représentés : 3
Nombre de votants : 18*

*Nombre de suffrages exprimés : 18
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 18*

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les capacités d'accueil MEEF, telles que présentées en séance et décrites en annexe.

Chambéry, le 17 janvier 2022

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

Publiée le : 01 FEV. 2022

Transmise au recteur le : 01 FEV. 2022

Modalités de recours contre la présente délibération : *En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours gracieux auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble.*

Admissions M1

Mentions			Données 2021/2022		Données 2022/2023				
			Capacité Accueil 2021/2022 Hors Redoublants	IA 2021/2022 TOTAL	Capacité Accueil globale 2022/2023 Hors redoublants	Capacité Accueil plateforme M1 2022/2023 (Etudiants nationaux, étudiants étrangers avec licence en France, étudiants UE)	Modalités de recrutement (utiliser menu déroulant pour renseigner)	Evolution des capacités d'accueil globale (2021-22/2022-2023)	Commentaires (argument(s) si capacité d'accueil modifiée)
Mentions	Parcours	Code étape							
MEEF Encadrement éducatif			853	565	993	988		140	
	Encadrement éducatif	FAM1FA-211	25	17	25	25	Dossier	0	
MEEF Premier degré			320	258	440	440		120	
	Premier degré Grenoble	FAM1PD-211	200	178	200	200	Dossier, test et entretien	0	
	Premier degré Valence	FBM1PD-211	120	80	120	120	Dossier, test et entretien	0	
	Premier degré Chambéry (USMB)		120	113	120	120		0	
MEEF Second degré			503	288	523	523		20	
	Allemand	FAM1GA-211	20	4	20	20	Dossier	0	
	Anglais	FAM1AA-211	32	23	32	32	Dossier	0	
	Anglais Chambéry (USMB)		25	18	25	25		0	
	Documentation	FAM1UA-211	20	5	20	20	Dossier	0	
	Education musicale et chant choral	FAM1RA-211	15	6	15	15	Dossier	0	
	Education physique et sportive	FAM1EP-211	50	49	50	50	Dossier	0	
	Education physique et sportive Chambéry (USMB)		25	22	25	25		0	
	Espagnol	FAM1EA-211	20	11	20	20	Dossier	0	
	Histoire-géographie	FAM1HA-211	36	31	36	36	Dossier	0	
	Histoire-géographie Chambéry (USMB)		34	19	34	34		0	
	Italien	FAM1IA-211	20	4	20	20	Dossier	0	
	Lettres classiques	FAM1CA-211	36	0	36	36	Dossier	0	
	Lettres modernes	FAM1DA-211		16			Dossier	0	
	Lettres modernes Chambéry (USMB)		20	12	20	20		0	
	Mathématiques	FAM1MA-211	36	19	36	36	Dossier	0	
	Mathématiques Chambéry (USMB)		36	7	36	36		0	
	Numérique et sciences informatiques	FAM1NS-211	30	3	30	30	Dossier	0	
	Sciences économiques et sociales	FAM1NA-211	20	18	20	20	Dossier	0	
	Sciences de la vie et de la terre	FAM1SV-211	28	21	28	28	Dossier	0	
	Sciences Physiques et Chimiques Chambéry (USMB)		20	13	20	20		0	
MEEF Pratique et ingénierie de la formation (PIF)			5	2	5			0	
	MEEF Pratique et ingénierie de la formation (PIF)	FAM1FA-211						0	